



Protected / Protégé

A

B

C

Once completed / Une fois rempli

An English version will be provided upon request

**File no. – N° du dossier**

**21301-14-2004331**

**REQUEST FOR QUOTATION**

The *Privacy Act* applies to all personal information recorded in any form by the Tenderer in connection with any services rendered pursuant to this contract.

**DEMANDE DE SOUMISSION**

La *loi sur la protection des renseignements personnels* s'applique à tous les renseignements personnels consignés par le soumissionnaire, sous quelque forme que ce soit, relativement aux services rendus en vertu du présent contrat.

Due date – Date de limite (YYYY-MM-DD) - (AAAA-MM-DD)	Time - Heure	Titre du projet	
2014-01-09	14 h	Nouveau local Equipe d'Intervention d'Urgence	
Tender I.D number Numéro de la soumission	Project number Numéro de projet	Location of work Emplacement des travaux	
21301-14-2004331	550-2-368-3205	Etablissement Port Cartier	
Description of work – Description des travaux			
Effectuer les travaux, tel que mentionné dans les plans et devis en date du 29 octobre 2013 de qui font partie intégrante de cette invitation en fournissant la main-d'œuvre qualifiée, l'expertise, les matériaux, le transport, l'outillage, l'équipement, les accessoires et toutes autres fournitures ou connaissances nécessaires à l'exécution des travaux.			
<b><u>Please note on page 2 the instructions to bidders.</u></b> <b><u>Veuillez prendre note des instructions aux soumissionnaires à la page 2.</u></b>			
From the date of award, the work will be completed within/by À compter de la date d'adjudication du contrat, les travaux devront être achevés au plus tard le			
2014-03-28			
For further information please contact – pour de l'information supplémentaire Issued by – Émis par			Date (YYYY-MM-DD) Date (AAAA-MM-DD)
Léna Desrosiers		Agente régionale des approvisionnements et des contrats	2013-12-11
Telephone no. – N° de téléphone		Courriel	
450-661-9550, poste 3208		Lena.desrosiers@csc-scc.gc.ca	



## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 **Pas de visite de soumissionnaire**
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Période de validité des soumissions
- IP07 Documents de construction
- IP08 Négociations
- IP09 Réception des soumissions
- IP10 Conditions obligatoires
- IP11 Enquête sécuritaire
- IP12 Avis de la Construction du Québec
- IP13 Évaluation du rendement de l'entrepreneur
- IP14 Modalités et conditions générales
- IP15 Autres

### IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - (a) Demande de soumission;
  - (b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - (c) Instructions générales aux soumissionnaires **R2710T** (2013-04-25) et;
  - (d) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

- 2) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la présente par un titre, un numéro et une date sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/rese-fra.jsp>.

### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à la demande de soumission - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'**IG16 des Instructions aux soumissionnaires (R2710T)**, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins trois (3) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'autorité contractante dont le nom figure à la demande de soumission - Page 1. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire pourrait voir sa soumission rejetée.



### IP03 PAS DE VISITE DES LIEUX

### IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

- 1) Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'**IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires (R2710T)**. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 450-664-6615.

### IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1) Une lettre officielle vous sera acheminé par courrier externe afin de vous informer du nom de l'entreprise choisie ainsi que du montant total.

### IP06 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la « Section » SA04 du **Formulaire de soumission et d'acceptation à la page 8**. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP06 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP06 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu **des Instructions générales aux soumissionnaires (R2710T)**.

### IP07 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

- 1) À l'attribution du contrat, un ensemble de documents de construction (plans et devis) sur papier, signés et scellés, sera fourni au soumissionnaire retenu. Des ensembles supplémentaires, jusqu'à concurrence de **1**, seront fournis sans frais à la demande du soumissionnaire. Il incombera au soumissionnaire d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.



## IP08 NÉGOCIATIONS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres; ou
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de **L'IG12 des Instructions générales aux soumissionnaires (R2710T)**, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; ou
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres; ou
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de **L'IG12 des Instructions générales aux soumissionnaires (R2710T)**, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; ou
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1) a) (iii) ou 1) b) (iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1) a) (iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1) a) (i) ou 1) a) (ii).

## IP09 RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

**Cet appel d'offre n'est pas une ouverture publique.**

Les soumissions par courrier externe, livraison, messagerie ou par courriel à GEN-QUE 307 Soumissions seront reçues au bureau de réception des soumissions jusqu'à l'heure et à la date limite à l'endroit suivant:

### **COURRIER, MESSAGERIE ET LIVRAISON À NOTRE BUREAU DES SOUMISSIONS**

**Service correctionnel du Canada  
Division, Ressources matérielles  
250, montée St-François  
Laval (Québec) H7C 1S5  
450-661-9550 poste 3208**



**POUR LA LIVRAISON LES HEURES SONT DE 8 H À 12 H ET DE 13 H À 15H30.**

Les informations suivantes devront être inscrites sur l'enveloppe de soumission :

- N° de la soumission : **21301-14-2004331**
- Nom de l'autorité contractante : **Léna Desrosiers**
- Date de fermeture : **Le 9 janvier 2014**

N.B. Le Service correctionnel du Canada (SCC) ne remboursera pas les coûts engagés par les soumissionnaires pour préparer leurs soumissions.

**SOUSSIONS DÉPOSÉES EN RETARD** : Le SCC retournera, sans les décacheter, les soumissions déposées après la date et l'heure précisées pour la clôture de la DDS.

**IP10 CONDITIONS OBLIGATOIRES**

**Les documents suivants doivent OBLIGATOIREMENT accompagner votre proposition. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire pourrait voir sa soumission rejetée.**

- **Avoir en votre possession la licence d'entrepreneur en construction de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ainsi que celles des sous-traitants spécifiés dans la liste SA06 ci-bas, en vigueur dans la catégorie portant le numéro 1.3 Entrepreneur en bâtiment de tout genre.**
- **Formulaire de soumission et d'acceptation (pages 9-10-11)**

**Dans le but d'assurer l'uniformité, la transparence et l'équité dans l'évaluation de nos soumissions, le soumissionnaire est tenu d'obtenir le document d'appel d'offres via le système d'appel d'offres public « Achats et Ventes » sur le site [www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca) afin que sa soumission soit recevable. Ce service est gratuit.**

**IP11 ENQUÊTE SÉCURITAIRE**

Prendre note que tous les employés et sous-traitants qui auront à exécuter les travaux feront l'objet d'une enquête sécuritaire et devront compléter le formulaire précité.



## IP12 AVIS COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Sans restreindre les exigences des Conditions générales faisant partie du présent document, le soumissionnaire retenu devra **acheminer au bureau le plus près de la Commission de la Construction du Québec (CCQ)** l'information telle que décrite ci-dessous dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date d'émission du contrat.

### Commission de la Construction du Québec

Mme Marie Nobert  
Chef de section « Liens inter-organismes »  
Direction inspection  
3530 rue Jean-Talon ouest  
Montréal (Québec) H3R 2G3

Tél. : 514-341-7740, poste 6371  
Télééc. : 514-736-6739  
Courriel : marie-nobert@ccq.org

### L'information acheminée devra comprendre, sans s'y limiter, à :

- Numéro d'identification du contrat;
- Nom de l'entrepreneur;
- Description du travail;
- Lieu d'exécution des travaux;
- Période du contrat;
- Fixation des prix (taux horaires, rég. et supp.).

### Ou une copie complète du contrat.

Le Ministère se réserve le droit de vérifier l'application de cette exigence. Dans l'éventualité où l'entrepreneur aurait omis et refuserait d'acheminer ladite information, il pourra en résulter l'annulation du contrat.

## IP13 ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR

### Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur :

Les soumissionnaires doivent noter que le Ministère évaluera le rendement de l'entrepreneur pendant la réalisation des travaux et au moment de leur achèvement. Cette évaluation se fondera sur la qualité de l'exécution des travaux, les délais d'exécution, la gestion de la santé/sécurité sur le chantier et la gestion générale des travaux de l'entrepreneur par rapport au niveau d'effort exigé de la part des employés du Ministère dans l'administration du contrat. Si le rendement de l'entrepreneur est jugé insatisfaisant, les droits lui permettant de présenter des soumissions dans le cadre des travaux ultérieurs pourront être suspendus indéfiniment.

Un rapport d'évaluation du rendement dûment rempli, sera envoyé à l'entrepreneur à l'achèvement des travaux pour tous les projets.

### L'entrepreneur pourrait perdre indéfiniment son droit de soumissionner s'il reçoit :

- 1) une cote de 5 ou moins à l'un des critères d'évaluation; ou
- 2) une cote globale de rendement se situant entre 30 et 50, à deux reprises.



## IP14 MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

### Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes.

Conformément à la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, L.C., 1996, ch 16, les conditions générales, ainsi que les clauses qui sont signalées dans ce document par le titre, le numéro et la date, sont incorporées par la présente et font partie intégrante du présent document comme si elles y étaient reproduites au complet, et sont assujetties à toute autre condition expresse énoncée dans la présente.

Sont intégrées par renvoi dans les documents de soumission et les documents contractuels et en font partie intégrante, les conditions suivantes:

- (a) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli en bonne et due forme;
- (b) Plans et devis;
- (c) Conditions générales:
  - (i) CG1 Dispositions générales R2810D (2013-04-25);
  - (ii) CG2 Administration du contrat R2820D (2012-07-16);
  - (iii) CG3 Exécution et contrôle des travaux R2830D (2010-01-11);
  - (iv) CG4 Mesures de protection R2840D (2008-05-12);
  - (v) CG5 Modalités de paiement R2850D (2010-01-11);
  - (vi) CG6 Retards et modifications des travaux R2860D (2013-04-25);
  - (vii) CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat R2870D (2008-05-12);
  - (viii) CG8 Règlement des différends R2880D (2012-07-16);
  - (vix) CG9 Garantie contractuelle R2890D (2012-07-16);
  - (x) CG10 Assurances R2900D (2008-05-12);
- (d) Conditions supplémentaires
- (e) Conditions d'assurance R2910D (2008-12-12);
- (f) Justes salaires et heures de travail - Conditions de travail R2940D (2012-07-16);
- (g) Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6 R2950D (2007-05-25);
- (h) Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction
- (i) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- (j) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et le soumissionnaire avant l'acceptation de la soumission; et
- (k) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux Conditions générales.
- (l) Méthode de sélection – critères techniques obligatoires A0031T (2010-08-16)

Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/rese-fra.jsp>.

Note : Si deux ou plusieurs soumissions recevables ont le même plus bas prix, la soumission recevable ayant le prix Évalué le plus bas et présentant la date de livraison la plus proche sera recommandée pour l'attribution d'un Contrat. Si désistement après l'octroi du contrat, nous passerons au suivant soumissionnaire.

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction sont intégrées par renvoi et est disponible au site Web: [http://www.hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes\\_travail/contrats/echelle/index.shtml](http://www.hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml).

### La langue des documents du contrat sera celle du formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Politique antitabac : Conformément à la politique du Gouvernement du Canada qui interdit l'usage du tabac dans les locaux du gouvernement, l'Entrepreneur et/ou ses employés devront, lors de l'exécution de leur mandat en établissement, se conformer aux prescriptions de cette politique.



## IP15 AUTRES

En lien avec le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)* assurance R2910D, veuillez prendre note que nous acceptons également l'assurance parapluie (*umbrella*) jusqu'à concurrence de 5 millions.

En lien avec la clause CG9 (R2890D), veuillez prendre note que nous exigeons un cautionnement d'exécution de 20% du montant total au nom de "Service correctionnel du Canada" ou une traite bancaire au nom du "Receveur Général du Canada" au lieu de 50%, tel qu'indiqué dans la clause CG9.

Le Service correctionnel du Canada retiendra **5%** de la valeur du contrat jusqu'à l'acceptation finale.





## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (3 pages)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

- 1) Titre du projet: **Nouveau local Equipe d'Intervention d'Urgence**
- 2) Numéro de l'invitation: **21301-14-2004331**
- 3) Numéro de projet: **550-2-368-3205**

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

- 1) Nom: \_\_\_\_\_
- 2) Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- 3) Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_
- 4) Numéro d'enregistrement d'approvisionnement : \_\_\_\_\_ conformément à l'**IG10 des Instructions générales aux soumissionnaires (R2710T) 2012-11-19. Si vous ne le possédez pas, vous pourrez vous le procurer sur le site suivant : [www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/inscrire](http://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/inscrire).**
- 5) Adresse de courriel : \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

- 1) Le soumissionnaire offre au Canada, représenté par le Ministre du Service Correctionnel du Canada, d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant de soumission total de :  
  
\_\_\_\_\_ \$ excluant la TPS/TVH.

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSION

- 1) La soumission ne peut être retirée pour une période de **60 jours** suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 DURÉE DES TRAVAUX

- 1) L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux **pour 28 mars 2014**.

### SA06 LISTE DE SOUS-TRAITANTS

- 1) Le soumissionnaire sous-traitera les parties des travaux énumérées dans la liste plus bas aux sous-traitants désignés. Il convient de ne pas apporter de changements à la liste de sous-traitants sans le consentement



écrit du représentant ministériel. Advenant le cas qu'au dépôt de la soumission, le soumissionnaire n'aurait pas déclaré ou aurait omis des sous-traitants tel que demandé dans la présente, en court d'exécution du contrat le Canada, représenté par le Ministre de la Sécurité publique Canada pourrait demander des dédommagements ou mettre fin au contrat.

2) Le soumissionnaire atteste que les soumissions pour les parties des travaux énumérées ci-dessous ont été reçues conformément au règlement local de dépôt de soumissions. Le soumissionnaire comprend que s'il ne respecte pas ledit règlement et les conditions des présentes, sa soumission sera rejetée.

(1) Sous-traitant: .....  
 Adresse: .....  
 Catégorie de travaux : .....

.....  
 .....

(2) Sous-traitant: .....  
 Adresse: .....  
 Catégorie de travaux : .....

.....  
 .....

(3) Sous-traitant: .....  
 Adresse: .....  
 Catégorie de travaux : .....

.....  
 .....

(4) Sous-traitant: .....  
 Adresse: .....  
 Catégorie de travaux : .....

.....  
 .....



**SA07 SIGNATURE**

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire  
(en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.**